

Présents : Guy Bertazzo, Nicolas Ganil, Yves Marlas, Jean-Marie Aillet, Vincent Lahens, Philippe Lafabrie, Aurélie Salgue

Pouvoir(s) : Laurence Amigues donne pouvoir à Aurélie Salgues, Mathieu Thiberville donne pouvoir à Vincent Lahens

Absent(s) : François Fournier

Désignation secrétaire de séance :

Vincent Lahens est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

Monsieur le maire demande à rajouter un ordre du jour concernant le versement d'un acompte pour les travaux de l'église.

1. Examen et attribution de subventions

Les demandes et attributions de subventions seront traitées à une date ultérieure. La date limite de dépôt de demande de subvention sera le 31 mai 2021. Le conseil traitera les demandes au mois de juin 2021.

2. Approbation du compte de gestion 2020 dressé par le Receveur

Le maire a rencontré le receveur la semaine dernière. Celui-ci n'a pas relevé de différence avec le compte administratif. Le maire fait lecture des conclusions du Receveur. Le maire sort pour le vote d'approbation du compte de gestion. Le compte de gestion est approuvé par le conseil à l'unanimité.

3. Approbation du compte administratif communal 2020

Yves Marlas fait lecture du compte administratif. Le maire sort pour le vote d'approbation du compte administratif. Le compte administratif est approuvé par le conseil à l'unanimité.

4. Affectation du résultat 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité l'affectation du résultat 2020.

5. Fixation du taux des taxes directes locales 2020

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers l'état des bases notifiées pour 2021 et rappelle qu'il est de la compétence du Conseil Municipal de voter le taux des quatre taxes. Il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2021.

Après délibération, l'assemblée approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les taux des quatre taxes comme indiqués ci-dessous :

- 9,23 % pour la taxe d'habitation
- 10,90 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 119,30 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 17,96 % pour la cotisation foncière des entreprises.

6. Examen et approbation du budget prévisionnel 2021

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité le budget primitif communal pour l'exercice 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

La section de fonctionnement se présente et s'équilibre ainsi :

Charges (dépenses)		Produits (recettes)	
002 : (résultat reporté)	- €	002 : (résultat reporté)	137 159,32 €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	86 700,00 €	70 PRODUITS DES SERVICES DES DOMAINES	21 020,00 €
012 CHARGES PERSONNEL	157 690,00 €	73 IMPOTS ET TAXES	105 757,00 €
014 ATTENUATION DE PRODUITS	13 244,00 €	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	147 054,35 €
65 CHARGES DE GESTION COURANTE	52 233,00 €	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 160,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	10 000,00 €	76 PRODUITS FINANCIERS	2,38 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00 €
TOTAL DEPENSES OPERATIONS REELLES	319 867,00 €	013 ATTENUATION DE CHARGES	12 460,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS - 68	6 407,00 €	TOTAL RECETTES OPERATIONS REELLES	291 953,73 €
TOTAL DES DEPENSES OPERATIONS ORDRE	6 407,00 €	042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	- €
022 DEPENSES IMPREVUES (max 7,5% des dépenses réelles)	2 150,00 €		
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	100 689,05 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCT° DE L'EXERCICE	429 113,05 €	TOTAL RECETTES DE FONCT° DE L'EXERCICE	429 113,05 €

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

La section d'investissement se présente et s'équilibre ainsi :

Charges (dépenses)		Produits (recettes)	
001 : (résultat d'investissement reporté)	- €	001 : (résultat d'investissement reporté)	38 232,49 €
RAR :	3 312,21 €	106 8 : part excédent de fonctionnement reporté capitalisé	
16 REMBOURSEMENT DETTE	22 561,00 €	021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	100 689,05 €
INVESTISSEMENT NON AFFECTE OP	130 000,00 €	10 DOTATIONS (FCTVA)	0,00 €
OP 198 - ACCESSIBILITE ET RENOVATION ECOLE	750 000,00 €	13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	280 383,00 €
OP 208 - ACCESSIBILITE AUTRES BATIMENTS	- €	16 DETTE (emprunt)	501 161,67 €
VITRAUX EGLISE	21 000,00 €	041 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	
		040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS - Amort.	6 407,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVEST. DE L'EXERCICE	926 873,21 €	TOTAL RECETTES D'INVEST. DE L'EXERCICE	926 873,21 €

Après délibération le conseil vote à l'unanimité le budget prévisionnel 2021.

7. Délibération donnant autorisation à l'architecte pour la consultation des entreprises concernant les travaux de rénovation de l'école.

Le cabinet de Madame Fleury (Atelier du 15 juillet), demande une délibération l'autorisant à lancer le DCE pour les travaux de rénovation de l'école.

Après délibération le conseil donne l'autorisation à l'architecte de lancer la consultation des entreprises pour les travaux de rénovation de l'école.

8. Délibération donnant autorisation au maire pour le versement d'un acompte de 30% pour les travaux de l'église.

Dans le cadre des travaux de l'église, le prestataire demande à la commune le versement d'un acompte de 30% pour débiter les travaux conformément au devis.

Après délibération le conseil autorise à l'unanimité le versement d'un acompte pour les travaux de l'église.